

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Fiche 31 : Répartition spatiale de la population

Indicateurs

Evolution de la population entre 1999 et 2009 selon le type de territoire

Taux d'urbanisation

Poids des unités urbaines chefs-lieux

Poids des grandes aires urbaines

Indice de concentration de l'emploi

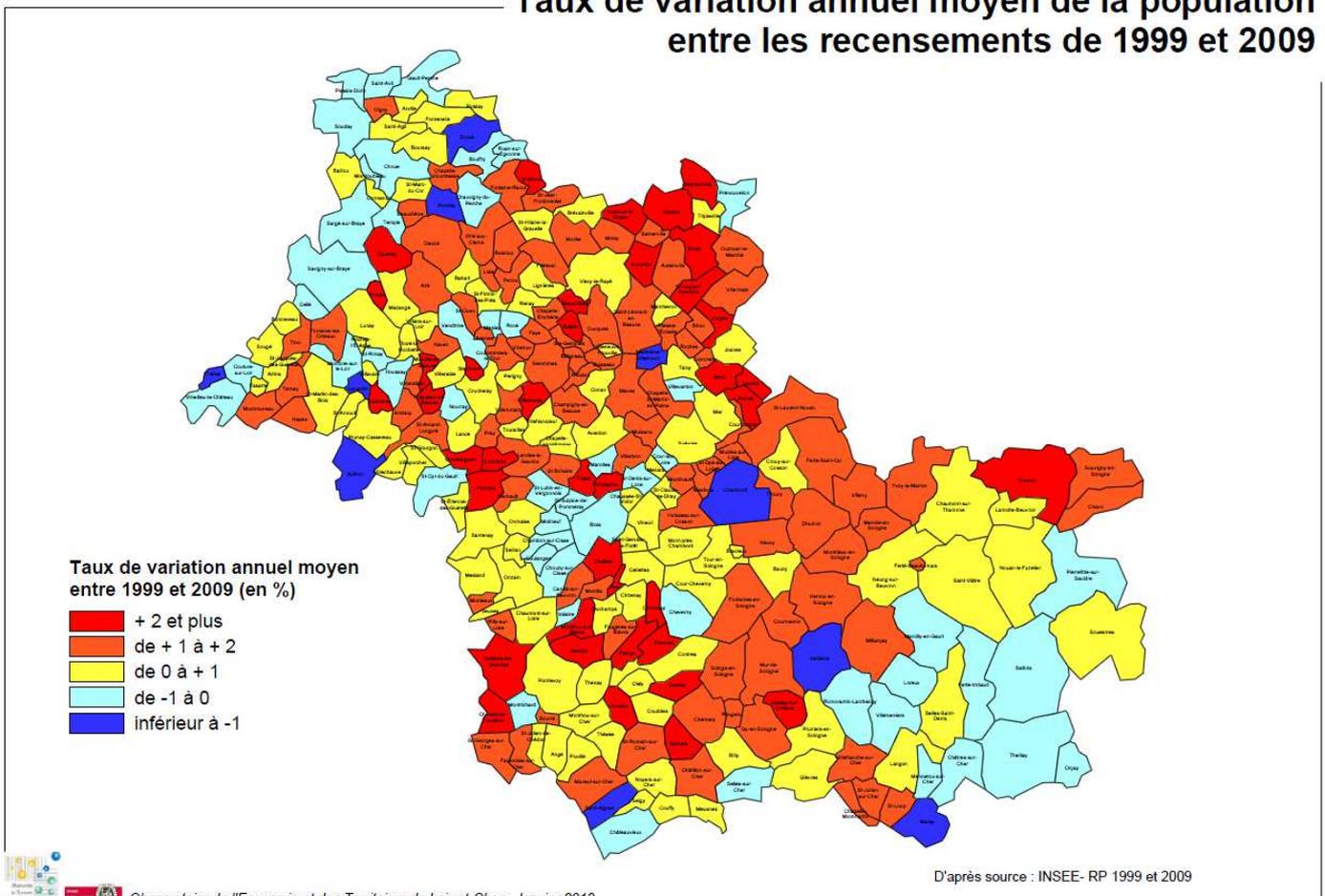
Evolution comparée de l'emploi et de la population

Les campagnes s'urbanisent, mais la population du Loir-et-Cher est moins concentrée qu'ailleurs

- La **croissance démographique** du département ne se fait pas dans les grandes villes, mais par une **reconquête de l'espace rural**.
- Les **trois communes chefs-lieux perdent des habitants** entre 1999 et 2009 au profit des **communes périphériques**.
- **7 communes** classées "rurales" en 1999 sont "urbaines" en 2009. Globalement, leur population a augmenté de **20 %** en 10 ans. (Liste ci-après).
- L'**augmentation de la population urbaine** du Loir-et-Cher ne se fait donc **pas par une densification de population**, mais par une **extension géographique**.
- **Le taux d'urbanisation du Loir-et-Cher est d'ailleurs assez faible : 55,6 %** en 2009 (dernières données disponibles), alors que la moyenne en France métropolitaine est de 77,2 %. Il est au 73^{ème} rang des départements métropolitains.
- L'écart aurait même tendance à s'agrandir : **entre 1999 et 2009, le taux d'urbanisation a augmenté de + 0,9 point en Loir-et-Cher contre + 1,7 point pour le pays**.
- Cette moindre urbanisation s'accompagne d'une **répartition spatiale plus équilibrée**. En effet l'**unité urbaine de Blois** (voir définition ci-après) regroupe 20,2 % de la population totale du Loir-et-Cher en 2009, ce qui est sensiblement moins que chez ses voisins. L'écart est particulièrement élevé avec l'Indre-et-Loire où l'agglomération tourangelle concentre près de 6 habitants de ce département sur 10.
- Selon l'Insee, le Loir-et-Cher compte **2 aires urbaines** (voir définition ci-après) classées dans la catégorie « grandes aires urbaines régionales ». Celle de **Blois** (124 760 hab. en 2009) se classait 65^{ème} sur les 230 aires métropolitaines recensées par l'INSEE. Celle de **Vendôme** (40 087 hab.) figurait au 169^{ème} rang.
- Leur **population s'est accrue de 0,4 % par an** depuis 1999. Au sein de la région, le rythme est plus soutenu pour les aires de Tours (0,7 % par an) et Orléans (0,6 %). En revanche on constate que les aires de Bourges et Vierzon ont perdu des habitants.
- Entre 1999 et 2009, les **aires urbaines de Blois et Vendôme se sont étendues**. Elles incluent davantage de communes.
- L'**aire urbaine de Romorantin reste la même qu'en 1999 bien qu'elle soit passée dans la catégorie INSEE des "moyennes aires"** (moins de 10 000 emplois - voir définition ci-après). Cette évolution est imputable à la fermeture de Matra, principal employeur du territoire.

- On observe un phénomène (ancien mais qui s'accélère) de flux contraires : **regroupement des activités économiques sur les pôles** d'un côté, **éparpillement de la population** de l'autre. **L'indice de concentration de l'emploi** (compris ici comme le rapport entre les emplois offerts dans une commune et les actifs en emploi qui y résident) permet de mesurer l'évolution. En 1999, on comptait 37 communes ayant un indice supérieur à 100 (plus d'emplois que d'actifs occupés) ; en 2009, il n'y en a plus que 32.
- Les communes de Blois, Vendôme, Montrichard, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Droué, **ont vu simultanément croître leur nombre d'emplois salariés et diminuer la population**. Dans d'autres cas, la croissance démographique a été nettement moins vive que celle de l'emploi (Contres, Fossé).
- Inversement, beaucoup de communes ayant connu un fort accroissement démographique ont vu l'emploi progresser faiblement, voire se réduire. C'est le cas en particulier de Vineuil, de Villefranche-sur-Cher.

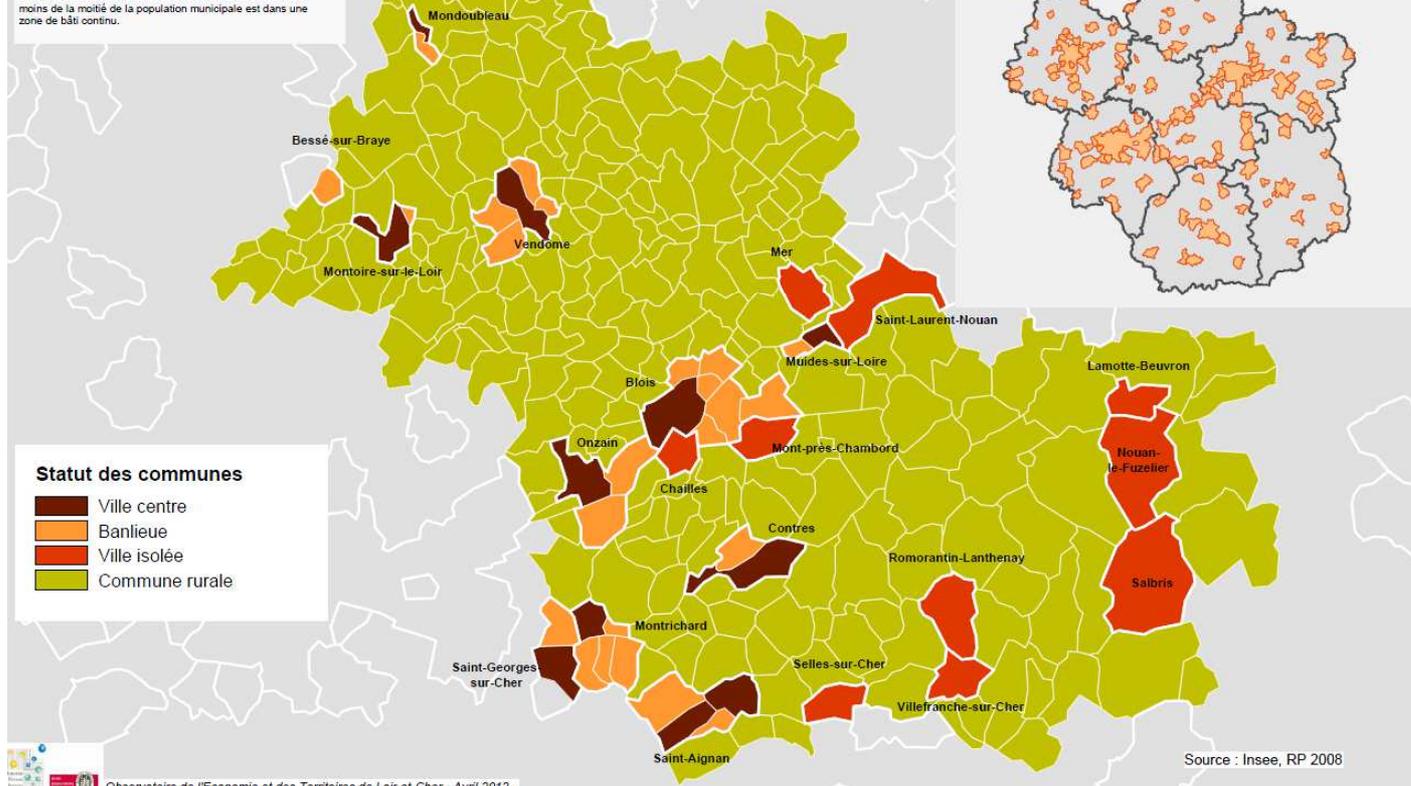
Taux de variation annuel moyen de la population entre les recensements de 1999 et 2009



Découpage INSEE 2010 des unités urbaines et statut des communes du Loir-et-Cher

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Les unités urbaines de région Centre - Sarthe



Statut des communes

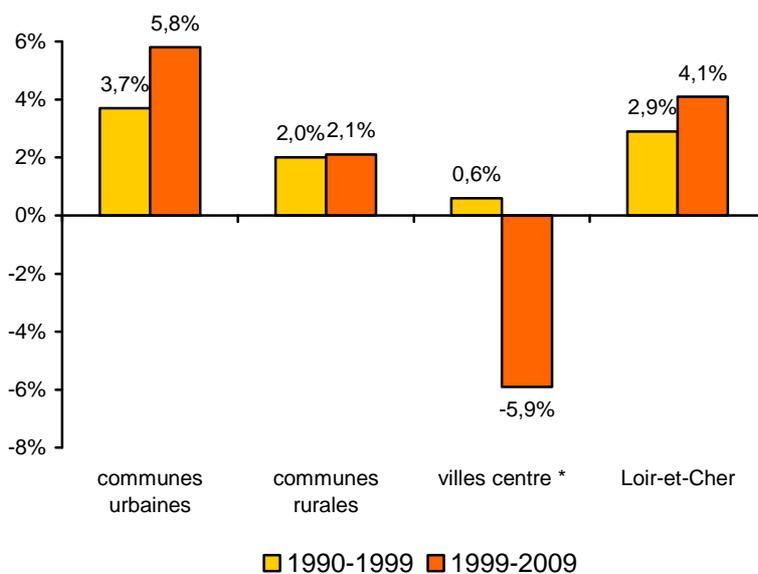
- Ville centre
- Banlieue
- Ville isolée
- Commune rurale

Source : Insee, RP 2008

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Avril 2012

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Evolution de la population selon le type de territoire entre 1990 et 1999 d'une part et entre 1999 et 2009 d'autre part



D'après source : INSEE, recensements de la population

* Les trois chefs-lieux d'arrondissement : Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

Evolution comparée de la population urbaine et de la population rurale en Loir-et-Cher entre 1990, 1999 et 2009

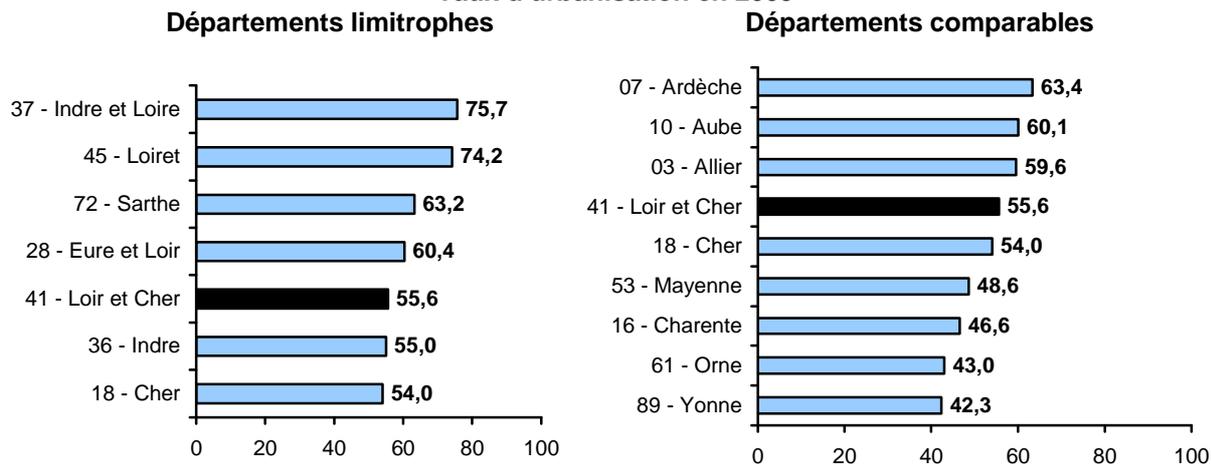
	Population urbaine			Population rurale		
	1990	1999	2009	1990	1999	2009
Nombre de communes	35	38	45	256	253	246
Nombre d'habitants	166 110	172 290	182 234	139 827	142 643	145 634
Part du total (%)	54,3	54,7	55,6	45,7	45,3	44,4

D'après source : INSEE, recensements de la population

Communes classées "rurales" en 1990 et "urbaines" en 1999 : Areine, Villefranche/Cher et Villersable.

Communes classées "rurales" en 1999 et "urbaines" en 2009 : Bonneveau, Chailles, Fresnes, Muides/Loire, Nouan-le-Fuzelier, Saint-Dyé/Loire et Villebarou.

Taux d'urbanisation en 2009

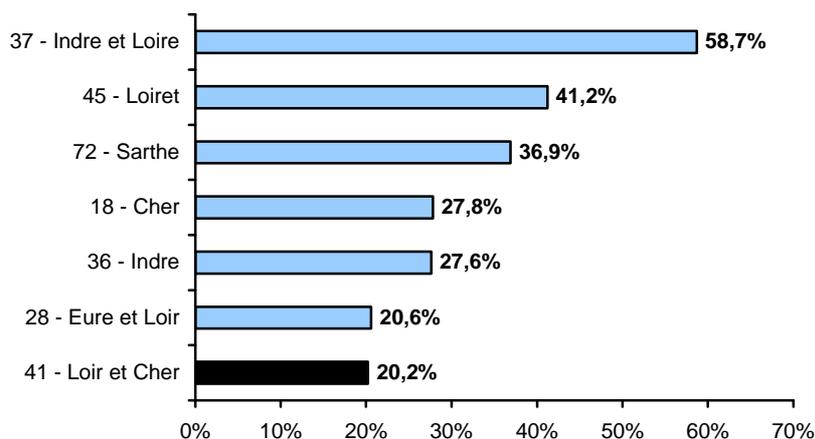


Départements présentant une taille et une structure économique proches du Loir-et-Cher

D'après source : Insee-recensement de la population 2009

Le **taux d'urbanisation** est rapport de la population des communes urbaines (commune appartenant à une unité urbaine) à l'ensemble de la population.

Part de la population des unités urbaines chefs-lieux de département dans la population totale en 2009 (en %) – départements limitrophes



D'après source : Insee-recensement de la population

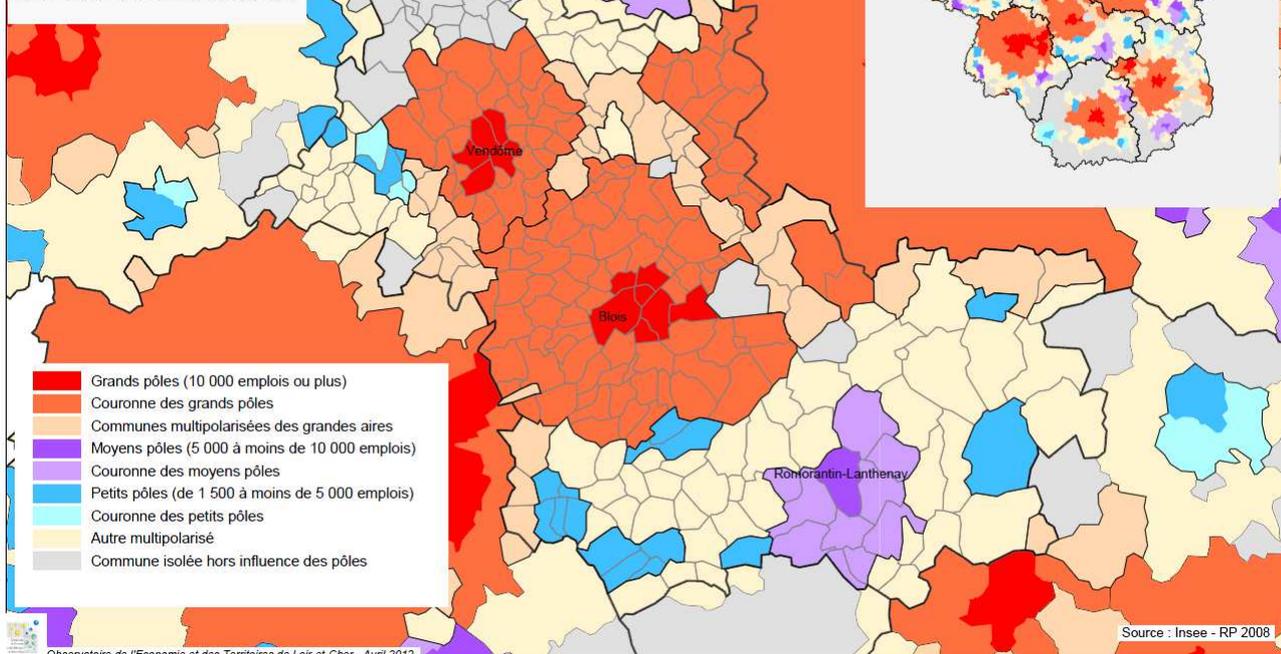
Au sens de l'INSEE, une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. L'INSEE classe les aires urbaines en 3 catégories : "grandes aires urbaines" (autour d'un pôle de plus de 10 000 emplois), "moyennes aires urbaines" (autour d'un pôle de 5 000 à 10 000 emplois), "petites aires urbaines" (autour d'un pôle de 1 500 à 5 000 emplois).

Découpage INSEE 2010 des aires urbaines

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



Territoires d'emplois, territoires résidentiels

